

N° de division : 01-Longueuil
N° de cour : 505-11-016804-218
N° de dossier : 41-2717064

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :

9359-9322 Québec Inc.

RAPPORT DU SYNDIC SUR SON ADMINISTRATION PRÉLIMINAIRE

SECTION A Historique

1. 9359-9322 Québec Inc. (la « **Débitrice** » ou la « **Société** ») fut fondée et a débuté ses activités en mai 2017. Elle opérait un dépanneur, Dépanneur Provi-Soir La Prairie, dans la ville de La Prairie, province de Québec.
2. Le 27 janvier 2021, les actifs de la débitrice, incluant le fonds de commerce (Dépanneur Provi-Soir La Prairie) ont été vendus pour la somme de 380 117,40\$.
3. Le 3^e jour de mars 2021, la Débitrice a fait cession de ses biens en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.
4. La direction de la Débitrice attribue les difficultés financières à une diminution de revenus et aux problèmes de liquidité.

SECTION B Actifs

5. Les actifs sont les suivants:

Description des lots	Valeur déclarée au bilan	Valeur réalisée à jour	Notes
	(\$)	(\$)	
Voiture - 2010 BMW X3	3 000	Ø	1

Notes :

1. *Le syndic a procédé à un appel d'offre pour la vente de l'actif. Les soumissions seront ouvertes le 24 mars 2021 à 14h00.*

SECTION C Livres et registres et mesures conservatoires et protectrices et exercice du commerce du failli

6. La direction de la société verra à transmettre au syndic les livres et registres de la société requis par le syndic.
 7. Le syndic prendra connaissance des livres et registres et fera rapport aux inspecteurs, le cas échéant.
 8. Ouverture d'un compte en fidéicomis à la Banque de Montréal.
 9. Il n'y a aucun exercice du commerce par le syndic.
-

SECTION D Procédures judiciaires

10. Le syndic a émis un Avis de Suspension des procédures à la partie demanderesse, Réseau de transport Métropolitain au dossier de cour 505-17-012043-206
-

SECTION E Réclamations prouvables

11. Les réclamations prouvables sont les suivantes :

	Tel que déclaré au bilan	Reçu à date
	(\$)	(\$)
Créancier garanti	Ø	Ø
Créanciers non garantis	18 756,13	200 572,99
Créanciers éventuel	200 752,99	Ø

SECTION F Réclamations garanties

12. Il n'y a pas de créancier garanti.
-

SECTION G Réalisation prévue et distribution projetée

13. Considérant que la valeur des actifs est minimale, le syndic ne prévoit aucune distribution.
-

SECTION H Transactions révisables et paiements préférentiels

14. Le syndic révisera les livres et registres et fera rapport aux inspecteurs, s'il y a lieu.
-

SECTION I Autres sujets

15. Le syndic a fait publier l'avis de faillite dans le Journal de Montréal, édition du 13 mars 2021.
16. Selon l'administrateur, il n'y avait aucun montant dû aux employés au moment de la cession.
17. Les frais de la présente faillite sont garantis par une tierce personne.
18. Le syndic a procédé à un appel d'offre pour la vente de l'actif. Les soumissions ont été ouvertes le 24 mars 2021 à 14h00.

FAIT À MONTRÉAL, ce 31^e jour de mars 2021.

MNP LTÉE

En sa capacité de syndic à la faillite de
9359-9322 Québec Inc.


Gaetano Di Guglielmo, CPA, CA, CIRP, LIT
Responsable de l'actif